



Parcs Nationaux de France

Appel à candidature
Assistant à l'agent comptable

La mise en place opérationnelle de l'établissement public à caractère administratif « Parcs Nationaux de France » est effective depuis le 1er janvier 2007. Ses missions consistent à valoriser les parcs nationaux au niveau national et international, à constituer un centre de ressources, d'appui et d'échange des savoirs et des expériences et à mettre en place des services communs, notamment la paye et la comptabilité. L'agence comptable commune compte désormais huit établissements : Parcs Nationaux de France, le Parc National du Mercantour, le Parc Amazonien de Guyane, le Parc National de La Réunion, le Parc National de Guadeloupe, le Parc National de Port-Cros, et depuis le 1er janvier 2010 les Parcs Nationaux des Cévennes et des Pyrénées.

Poste de catégorie B ou de catégorie C ouvert en priorité aux personnels titulaires de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale ayant une solide expérience dans les fonctions comptables des établissements publics ou des collectivités territoriales.

Le poste est susceptible de devenir vacant à compter du 1er décembre 2010.

Le poste sera pourvu par voie de détachement.

La résidence administrative est fixée à Montpellier dans le département de l'Hérault.

Renseignements sur l'établissement public Parcs Nationaux de France et sur le poste auprès de :

Olivier PICART, Agent comptable : olivier.picart@parcnational.fr

I – Définition du poste

L'assistant à l'Agent Comptable est chargé d'assister ce dernier dans l'ensemble de ses domaines de compétence.

Il a notamment en charge, les fonctions suivantes :

- Le suivi de l'ensemble des dossiers comptables traités par le service
- Le suivi de la gestion financière et de la gestion de trésorerie
- La vérification des régies des parcs nationaux, sur pièces ou sur place, sur demande de l'agent comptable
- Le rappel de différents points de droit et de la réglementation à ses différents interlocuteurs

II – Autonomie du poste

Placé sous l'autorité de l'Agent comptable, l'assistant, le seconde et le représente pour garantir l'efficacité des missions confiées à l'agence comptable dans le respect de la réglementation.

Il peut être appelé à exercer des fonctions de coordination sur l'ensemble des questions comptables et financières.

L'élargissement de l'agence comptable commune de la structure est susceptible de faire évoluer le champ de ses responsabilités.

III – Profil souhaité

Il est recherché une personne ayant une bonne connaissance de la comptabilité publique (connaissance de la nomenclature M9.1 ou autre vivement souhaitée), une bonne maîtrise des outils de bureautique, sachant faire preuve de capacité d'organisation, d'autonomie, de rigueur de d'adaptabilité, d'esprit d'initiative, de qualités rédactionnelles et du sens du travail en équipe. Une connaissance des concepts d'analyse financière constituerait un plus.

Le candidat recruté pourra être amené à se déplacer sur l'ensemble des parcs nationaux et éventuellement sur Paris (permis de conduire indispensable).

IV – Comment se porter candidat

Envoyer, **avant le 25 septembre 2010**, un dossier de candidature à l'adresse ci-dessous, se composant :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum détaillé présentant les diplômes et expériences professionnelles du candidat,

Envoi sous double enveloppe. L'enveloppe intérieure doit contenir les documents listés ci-dessus et ne porter que la mention « candidature au poste d'adjoint ou d'assistant à l'agent comptable de PNF et des parcs nationaux ».

Le tout est à envoyer à :

Olivier PICART
Agent Comptable
Château de la Valette
1037, rue Jean-François Breton
34 090 MONTPELLIER

V - Modalités de sélection

La sélection des candidats se fera sur dossier et le cas échéant, suite à convocation d'un certain nombre de candidats pour les auditionner avant le choix définitif.

VI – Informations complémentaires

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel à candidature.